



Congé parental et trop d'heures

Par Vanessaee

Je travaille en ime et mes heures sont annualisees. Je demande un congé parental à mi-temps. Ma chef de service ne parvient pas à organiser le fonctionnement du service en tenant compte de ce mi-temps... je fais donc de nombreuses semaines à équivalent d'un 3/4 de temps. Mon compteur d'heures est à +70 (jusqu'à mi-juillet fermeture estivale)... J'aimerais qu'elle s'organise pour que je puisse récupérer mes heures en trop chaque semaine et ainsi réaliser un réel mi-temps...

Est-ce normal comme situation car même si je recupererai ces heures un jour (peut-être 2 semaines entières en fin d'année) en attendant je dois m'organiser personnellement pour un 3/4 et ce n'est pas ce que je souhaite puisque j'ai demandé un mi-temps et il s'agit d'un congé parental!

Par kang74

Bonjour

Un congé parental ne vous empêche pas de pouvoir faire des heures complémentaires si votre employeur vous le demande.

Dans la limite de ce que permet la loi en ce qui concerne le temps partiel : le calcul et la prise en compte de ces heures dépend aussi de vos accords d'entreprise (calcul au cycle de travail, modulation etc)